



## 5<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DU PETIT ABERGEMENT

### \*RÈGLEMENT PARTICULIER\*

N° d'épreuve FFM : 262  
Moto-Club : Union Motocycliste de l'Ain  
N° d'affiliation : 0011  
Date : 20 et 21 Juillet 2019  
Lieu : Le Petit Abergement 01260 Haut Valromey  
Organisateur technique : Mr STAELENS Jean Louis  
E-mail : union-moto-ain@orange.fr

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

L'**Union Motocycliste de l'Ain** organise les **20 et 21 juillet 2019** la 5<sup>ème</sup> course de côte du Petit Abergement 01260 HAUT VALROMEY.

Cette compétition sera organisée conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM et FFM, des RTS Course de côte et aux règlements des **Championnats de France de la montagne 2019**.

Cette manche du Championnat est enregistrée au calendrier sportif de la **Fédération Française de Motocyclisme** sous le n° 262.

#### **Article 1 Assurance :**

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM et de la FIM Europe est assurée, conformément à la législation en vigueur, par la police R.C n° XXXX souscrite auprès de Gras Savoye. En outre, il est rappelé que chaque pilote peut souscrire une **Garantie Assurance Individuelle Accident**, comme cela est indiqué sur le dernier volet du guide du licencié 2019 (demande de licence FFM).

#### **Article 2 Officiels :**

Directeur de course :	Michel MARIELLE	Licence : 016520
Directeur de course adjoint :	Dominique DUTEL	Licence : 009575
Délégué FFM (Président du Jury) :	Annie VILLA VEGA	Licence : 028739
Membre du Jury :	Corinne MILLE	Licence : 190122
Membre du Jury :	Serge MASSON	Licence : 126935
Commissaire technique responsable :	Jean-Pierre LAPEYRADE	Licence : 014441
Responsable du chronométrage Licence :	Evelyne LARGUIER	Licence : 063224
Nombre d'OCP*	32	

*\*Officiels Commissaires de Piste*

### **Article 3 Catégories & Engagements :**

Les catégories sont celles prévues au Championnat de France de la montagne 2019, et aux différents championnats.

Cette épreuve est ouverte aux conducteurs titulaires d'une licence nationale « NCO,NCP,NPH, NJ » et ceux ayant une « LJA2 » pour les catégories 25 power et promotion, délivrée par la FFM ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)) pour l'année 2019, d'une licence FIM Europe 2019 ou d'une licence d'une fédération nationale zone européenne. Les pilotes étrangers devront présenter une autorisation de sortie de territoire de leur fédération.

Une seule personne est admise par machine à l'exception des side-cars, dont le passager doit également être titulaire d'une licence.

Les machines devront répondre aux spécifications des règlements techniques FFM.

Une même machine ne pourra pas être utilisée par plusieurs pilotes.

Le niveau sonore des machines doit être inférieur à 102 dB.

### **Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation (110€ pour deux jours). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### **Engagement :**

Les droits d'engagement sont ceux prévus au règlement du Championnat de France de la montagne 2019, à savoir 150<sup>€</sup>, sauf pour 25 power /quad 115<sup>€</sup> et 115<sup>€</sup> pour la catégorie Promotion.

Le nombre maximum d'engagés sera de 220. La priorité sera donnée aux pilotes participants au Championnat de France, jusqu'à la date du 31 mars 2019, avec envoi d'un chèque à chaque organisateur. Après cette date, les engagements seront validés dans l'ordre d'arrivée par la poste dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'engagements ne seront acceptées qu'accompagnées du droit d'engagement par chèque ou par virement (obligatoire pour les étrangers).

**Code Banque : 10096 Code Guichet : 18034 Numéro de compte : 00013901701 Clé RIB : 37  
IBAN : FR76 1009 6180 3400 0139 0170 137  
BIC : CMCIFRPP**

Elles seront adressées à :

**Stéphanie FLORIN 93 Chemin des Bretandières 01440 VIRIAT**

Le montant des engagements seront encaissés **la semaine après la manifestation.**

**Par le simple fait de son engagement, le concurrent déclare connaître le présent règlement et accepter de s'y conformer dans toutes ses dispositions.**

### **Confirmation d'engagement**

Les concurrents admis recevront une confirmation d'engagement qu'ils devront **obligatoirement** présenter lors du contrôle administratif. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un candidat. Dans le cas où cette décision serait prise dans l'intérêt de la discipline, le chèque du montant de l'engagement sera alors détruit.

### **Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques :**

#### **Contrôles administratifs :**

Ils se dérouleront **le vendredi 19 Juillet dès 14h**. Les opérations de vérification se termineront le vendredi 19 juillet à 19h30 maximum et se poursuivront le samedi 20 de **7h30 à 9h30 maximum**.

Les concurrents devront obligatoirement se présenter avec leur confirmation d'engagement **aux vérifications administratives**, munis des documents administratifs **originaux** suivants :

- la confirmation de leur engagement

- la licence annuelle ou licence 1 manifestation.
- l'autorisation parentale pour les concurrents mineurs
- La carte grise pour les catégories promotion

**IMPORTANT : L'absence d'un seul de ces documents pourra contraindre les organisateurs à refuser le départ du concurrent, sans que celui-ci puisse réclamer le remboursement de son engagement ou une quelconque indemnité.**

L'organisateur remettra aux concurrents un dossier de l'épreuve comprenant :

- La feuille de Contrôle Technique
- La fiche speaker.

L'heure et le lieu prévus pour le briefing obligatoire et les renseignements nécessaires (téléphone PC, douches, container de matières polluantes, etc.) seront à l'affichage officiel.

#### **Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Immédiatement après le contrôle administratif les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine munis :

- de la feuille de Contrôle Technique
- de leurs équipements complets
- de leur protection de sol et de leur extincteur (1 par véhicule d'assistance)
- de leur livret technique (pilotes du championnat).

Les opérations de vérification techniques se termineront le **vendredi 19 juillet à 20 h00 maximum** et se poursuivront le **samedi 20 de 7h30 à 9h45**.

#### **Article 5 Réclamations :**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 300 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### **Article 6 Médicalisation de la manifestation :**

Nom du responsable médical : Dr Bruno GUINCHARD

Nombre de secouristes = 4

Nombre d'ambulance(s) = 2

Hôpital le plus proche = 40 minutes par la route à OYONNAX.

#### **Article 7 Le site de pratique :**

##### **Accès :**

Accès au site par la D31. Coordonnées GPS : N 45 031 501 ; E 5 664 935

Le parcours sera doté d'une chicane. Les pénalités encourues sont celles prévues au Championnat de France de la montagne 2019.

#### **Caractéristiques :**

Nom du site : Le Petit Abergement

Longueur du parcours = 2500 m

Largeur minimum de la piste = 6 m

L'accueil des concurrents se déroulera au Petit Abergement 01260 Haut Valromey, le jeudi 18 juillet dès 14h00. Les parcs coureurs avec douches et toilettes seront ouverts à partir du vendredi 19 juillet à 8 heures.

Les pilotes seront placés dans le parc par des membres de l'organisation. Les pilotes qui arrivent de nuit seront placés le matin par ces mêmes personnes.

Compte tenu de la localisation du parc coureur en plein cœur de village, la surface attribuée à chacun sera assez réduite. Pensez-y !

### **Environnement**

Chaque pilote sera informé par affichage indiquant les aires de containers poubelles, tri sélectif et récupérateur d'huiles usagées et devra s'y conformer sous peine de sanctions. En outre, un fléchage sera mis en place par les organisateurs.

Chaque assistance devra OBLIGATOIREMENT être en possession d'un extincteur.

Toute intervention sur une machine devra se faire sur une protection de sol.

Union Motocycliste de l'Ain

AGLCA

2 Blvd J Curie

CS 70270

01006 BOURG-en-BRESSE

Umain01.fr

Le Président

Mr STAELENS Jean Louis



Visa de la ligue Aura, le

Visa de la FFM, le